

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE RIVIERE GAVE DE PAU du 27 mai 2010</b></p>
--

L'assemblée générale du Comité de Rivière Gave de Pau a eu lieu le 27 mai 2010 à Agos-Vidalos afin d'informer, comme tous les ans, les différents acteurs de l'eau sur l'état d'avancement du Contrat de Rivière Gave de Pau (avenant 2008-2010).

Cette assemblée présidée par Georges AZAVANT (conseiller général du Canton d'Argelès-Gazost) et animée par Melle DUROT (animatrice du Contrat de Rivière /SMDRA), regroupait l'ensemble des acteurs liés à l'eau : les élus, les socioprofessionnels, les administrations et les associatifs soit 150 personnes invitées et 33 personnes présentes (voir liste en annexe).

Tous les ans, cette réunion a pour objectif de rendre compte de l'intérêt des actions menées et de recueillir les remarques des personnes présentes.

Cette année, l'ordre du jour a été un peu différent car le Comité de Rivière devait donner son avis sur les suites à donner au Contrat de Rivière dont l'avenant s'achève en fin d'année 2010.

### **Principaux points abordés lors de ce comité :**

**M. Georges AZAVANT**, Président du Comité de Rivière, a accueilli les participants et, après avoir présenté l'ordre du jour, a donné la parole aux différents intervenants. Les points abordés lors de ce comité ont été les suivants :

#### **\* Bilan des résultats des analyses de la qualité des eaux des rivières du bassin (*présenté par Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA*) :**

Depuis 2002, dans le cadre du Contrat de Rivière, une 20<sup>N</sup> de stations de mesures de la qualité des eaux du bassin ont été mises en place par le SMDRA (sur le gave et ses affluents ; analyses physico-chimique, bactériologique, métaux et biologie). Se trouvant en tête de bassin, avec peu de sources de pollution agricole et/ou industrielle, la qualité physico-chimique du bassin est plutôt bonne. Par contre, on rencontre encore des problèmes de qualité bactériologique (pollution domestique) et plus localement de présence de métaux lourds. On constate une nette amélioration de la qualité bactériologique des eaux du bassin depuis les travaux réalisés notamment sur les stations d'épuration de Lourdes (2005) et d'Argelès-Gazost (2008). Toutefois, il reste encore des vallées où des efforts restent à faire dans le domaine de l'assainissement et notamment le Val d'Azun, la vallée de Barèges ou encore celle du Neéz. D'autre part, les résultats des analyses métaux sont toujours préoccupants dans la partie aval du Gave de Cauterets en aval des anciennes mines de Penarroya.

**M. AZAVANT** souligne notamment la nécessité de trouver des solutions adaptées en matière d'assainissement sur la vallée du Neéz : Certains projets de stations d'épuration ont en effet été abandonnés et la mise en place d'assainissements non collectifs conformes semblent très difficile pour certaines communes (problème de place) comme par exemple sur Juncalas.

**M. CHEDEVILLE** indique la présence et l'utilité du Service Public d'Assainissement Non Collectif dans ce contexte.

**\* Conclusions de l'étude complémentaire pour la mise en place d'une plateforme de compostage pour la valorisation des boues des stations d'épuration du bassin (présentées par Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA) :**

Depuis 2007, le SMDRA porte une étude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de compostage publique pour le traitement des boues de stations d'épuration du bassin. Les dernières informations sur ce sujet réorienteraient le projet vers la zone industrielle de Pierrefitte-Nestalas dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural. Toutefois, il ne s'agit que d'une piste de travail à approfondir avec les différents partenaires concernés dans les mois à venir.

**M. SCHU, président de l'ADGPE** demande quelle est la différence de coût entre l'exploitation par le privé et par le public ? Il fait remarquer que le privé baisse, en général, les prix pour obtenir les marchés mais qu'il peut après augmenter ses tarifs au fil des ans.

**M. AZAVANT** répond que cet argument a justement été une des motivations des élus et des différents partenaires pour lancer de cette étude. En effet, la création d'une structure publique pourrait représenter une forte garantie contre ces risques de fluctuation des tarifications.

**M. NOUGIE, membre de FNE** indique qu'il fait partie d'un groupe de travail départemental qui traite de ces sujets et que le risque de la présence de métaux lourds dans les boues de stations d'épuration, qui peuvent se retrouver dans les sols ou dans les eaux, est un obstacle à leur épandage agricole qui représente peu d'intérêt pour les professionnels agricoles.

**M. CHEDEVILLE** lui répond qu'il existe une réglementation très claire sur ces sujets, que des contrôles systématiques sont prévus, que l'épandage agricole est très réglementé (analyses, plans d'épandage réglementaires, ...). De plus, les collectivités ont l'obligation de maîtriser les rejets non domestiques dans le réseau d'assainissement collectif par la mise en place d'autorisations et de conventions de déversement (ASD/CSD). Les services sont conscients qu'il faut rester vigilant sur ces pratiques mais la prise de conscience évolue rapidement sur ces sujets. Enfin, si les analyses de boues effectuées régulièrement sont non conformes, les boues doivent être renvoyées comme « déchets » en CSDU de classe 1.

**M. NOUGIE** rajoute que si l'argument financier semble être intéressant, il faut tout de même faire attention aux conséquences agronomiques (normalisation incertaine) et qu'il faut envisager le cas où le compost ne peut être normé car de mauvaise qualité.

**M. CHEDEVILLE** confirme que si les analyses sont conformes l'épandage peut se faire et que si elles ne le sont pas elles doivent partir en décharge de classe 1 (CSDU). Il rajoute que depuis plusieurs années de contrôle, 1 seul lot a été rejeté et qu'il n'y a pas eu de dépassement des teneurs autorisées en métaux lourds. Il rappelle que cette problématique devrait se régler avec la mise en place des ASD/CSD.

**Mlle DUROT** explique que, dans l'étude menée par le SMDRA, un diagnostic complet a été réalisé qui prenait notamment en compte la qualité des boues des stations d'épurations de la vallée. Le bilan des analyses ne montrait pas de problème de métaux dans les boues sauf ponctuellement sur la station de Pierrefitte-Nestalas qui doit être prochainement réhabilitée. De plus, elle rappelle que le SMDRA dans le cadre de l'Action Test « toxiques gave de Pau » a travaillé sur ces sujets notamment sur le secteur d'Argelès-Gazost pour la régularisation de la mise en place des ASD/CSD comme sur l'agglomération de Pau.

**M. AZAVANT** conclue en confirmant que les élus sont attentifs et vigilants sur ces points et plus globalement sur l'environnement et la santé.

**\* Passage en CODERST du renouvellement de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) 2010 – 2014 pour les travaux en rivière réalisés par les brigades vertes du bassin (présenté par Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA) :**

Les brigades vertes du bassin sont portées par sous-bassins versants par le Syndicat Mixte du Haut Lavedan (canton d'Argelès-Gazost), le SIVOM de Lourdes-Est (Pays de Lourdes), la Communauté de Communes du Val d'Azun et la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (Pays Toy). Elles réalisent depuis 2002 un travail très important de réhabilitation et d'entretien des nos rivières (plus de 300 km de berges entretenues). La DIG permet aux collectivités locales de se substituer aux propriétaires riverains pour effectuer ce travail d'entretien et fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 11/02/2010 valable pour 5 ans.

**\* Projet de révision du Plan de Gestion des rivières du Bassin du Gave de Pau Amont (présenté par Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA) :**

Un travail de révision et d'évaluation est programmé sur le bassin pour 2010-2012 afin de réaliser un diagnostic approfondi du bassin, un bilan des travaux réalisés depuis 2002 et de définir de nouveaux enjeux communs et un nouveau programme d'actions pour les années à venir ; ce travail sera réalisé en partenariat avec les brigades vertes et le SMDRA et en concertation avec les élus et les partenaires concernés.

**Melle MASSON** rajoute que le cadre de cette démarche est défini par les syndicats en fonction de leurs préoccupations afin de construire un nouveau plan de gestion des cours d'eau cohérent. Cette démarche est motivée par les nouveaux enjeux : une évaluation plus serrée des actions mises en place, une réflexion au sein des syndicats de rivières sur le cadre de leurs interventions (statuts et compétences), un besoin de cohérence entre les projets de développement local et la gestion des cours d'eau.

**M. NOUGIE** souligne l'importance d'associer la société civile à cette démarche et qu'il ne faut pas faire l'impasse sur les problèmes de pollution et sur les sources de pollution actuellement connues dans la phase de diagnostic (exemple des canons à neiges, ...).

**M. AZAVANT** précise que l'on parle ici des problématiques que l'on peut traiter dans le cadre du Contrat de Rivière et qui rentrent dans les compétences des syndicats portant la démarche (syndicats de rivières). Il rajoute cependant qu'il n'y a pas d'à priori de la part des élus, tous les sujets pourront être traités mais il s'agit principalement de présenter un nouveau cadre de la gestion des cours d'eau.

**M. DANJEAU** demande si, dans le cadre de cette révision du plan de gestion, l'évaluation des barrages sera examinée ?

**Melle DUROT** précise que le sujet principal de cette révision concerne essentiellement ce qui est de la compétence des syndicats porteurs de la démarche, c'est-à-dire les travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Les problèmes de qualité de l'eau ou concernant l'hydroélectricité sont traités dans le cadre du Contrat de Rivière via d'autres instances.

**M. CHEDEVILLE** rappelle que, dans cette démarche, il faut aussi intégrer la nouvelle notion d'espace de mobilité qui va plus loin et englobe des thématiques plus larges.

**Melle MASSON** précise que les barrages seront notamment étudiés du point de vue de l'impact sur le fonctionnement (transport solide) du cours d'eau.

**M. AZAVANT** conclue en confirmant que les élus restent vigilants sur ces sujets et que le plan de gestion sera révisé sur une période de 2 ans en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

**\* Projet de nouveaux pontons pour les pêcheurs handicapés en 2010 (présenté par Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA) :**

Afin d'apporter une offre plus complète pour le « loisir pêche » aux personnes handicapées sur notre territoire, de nouveaux pontons vont être aménagés en 2010 au Lac d'Estaing, sur Lourdes (avenue du Paradis rive droite du gave) et sur le ruisseau du Gabarret à Lau-Balagnas à l'image des pontons déjà installés sur St-Pé à la Cularque et au Lac de Payolle.

**M. LACAZE** fait remarquer que la conception des premiers pontons avec des rambardes de sécurité assez hautes n'étaient pas très adaptée à la pratique de la pêche pour les personnes en fauteuil. Il précise que les projets de pontons uniplaces sont à présent abandonnés au profit de pontons plus larges permettant à plusieurs personnes handicapées de pêcher (cheminements aujourd'hui privilégiés).

**Mlle DUROT** répond que ces projets de nouveaux pontons sont étudiés en partenariat avec les AAPPMA locales, la Fédération départementale de la Pêche 65 et le Comité Départemental Handisport 65 et que les prochains parcours ou pontons seront réalisés en respectant les nouvelles normes exigées.

**\* Bilan de l'animation menée par le SMDRA sur le Bassin des Gaves (présenté par Audrey FONTAINE, Animatrice Bassin des Gaves, SMDRA) :**

Cette animation menée depuis 2009 par le SMDRA vise à faire émerger une dynamique de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant du Gave de Pau (3 départements et 2 régions concernés).

De plus, en complément des discussions sur la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement collectifs, Audrey FONTAINE a informé l'assemblée qu'un courrier d'information sur la mise en place des ASD/CSD allait très prochainement être envoyé par le SMDRA aux communes concernées du Contrat de Rivière.

**M. AZAVANT** a souligné les efforts entrepris depuis 2009 par les acteurs de notre bassin amont (65) pour essayer de travailler, dans un avenir proche (suites à donner au Contrat de Rivière), avec nos voisins des Pyrénées Atlantiques sur l'ensemble du bassin versant du Gave de Pau.

Il conclue des différentes réunions et échanges avec les collectivités et les élus du 64 qu'il y a un décalage trop grand de mode de gestion entre nos 2 départements. L'état d'avancement notamment en matière de gestion intégrée des rivières est très différent (chez nous : gestion par sous-bassins, dans le 64 : par rivière ou par portion de rivière).

C'est donc pour cela, en attendant que les collectivités du 64 se structurent mieux sur ces questions, que nous proposons de prolonger la dynamique engagée sur le bassin amont du Gave de Pau avec un nouveau Contrat de Bassin qui prendra la suite logique du Contrat de rivière qui s'achève fin 2010.

Il s'agit d'une phase de transition avant de revenir vers nos voisins du 64 pour lancer une démarche commune sur l'ensemble du bassin.

**\* Proposition des suites à donner au Contrat de Rivière après 2010 (présentée par Laurence DUROT et M. AZAVANT) :**

L'avenant au Contrat de Rivière doit s'achever en fin d'année fin 2010 : un bilan des 8 années de programmation d'actions réalisées dans le cadre de ce contrat de rivière sera donc dressé.

Toutefois, afin de conserver la dynamique engagée de concertation et de travail en commun à l'échelle bassin versant du Gave de Pau amont, il a été proposé à l'assemblée de se prononcer sur le projet d'un nouveau Contrat de Bassin (outil de gestion intégrée de type « contrat de Rivière allégé » au niveau du montage administratif, toujours multithématique mais pouvant être plus ciblé sur les problématiques du territoire) pour la période 2011 - 2015 ; **cette proposition a été votée à l'unanimité des personnes présentes.**

**M. SCHU** fait remarqué que les études du Contrat de Rivière pourront servir de base pour préparer le dossier de nouveau Contrat de Bassin.

**M. LACAZE** demande si les financements seront les mêmes pour le Contrat de bassin par rapport à ceux du Contrat de Rivière ?

**M. AZAVANT** lui répond qu'à priori les financements devraient être similaires notamment pour l'animation. Une réunion de calage est prévue, à cet effet, en septembre avec les élus locaux et les principaux partenaires financeurs.

**M. DANJAU et M. LACAZE** demandent pourquoi il est plus facile de monter un Contrat de Bassin plutôt qu'un nouveau Contrat de Rivière ?

**M. AZAVANT** leur répond qu'il s'agit surtout d'une différence de délai de montage de dossier (beaucoup plus long et complexe car plus formel pour le Contrat de Rivière) et aussi d'un problème d'acceptation par les partenaires institutionnels pour justifier le montage d'un nouveau Contrat de Rivière.

Enfin, **M. CASTEROT et M. SCHU**, rajoutent que le prolongement du Contrat de Rivière par un nouveau Contrat de Bassin permet aussi de pérenniser des nombreux emplois pour, au moins, 5 années supplémentaires.

**\* Inauguration d'un nouveau Site internet dédié à « Natura 2000 en vallées des gaves » ; (présentée par Maryse CARRERE, présidente du COPIL du site Natura 2000 Gaves de Pau et de Cauterets et vice-présidente du SMDRA) :**

Un nouveau site internet est né depuis mai 2010 entièrement consacré aux 13 sites Natura 2000 des vallées des gaves : nous vous invitons à le découvrir :

 <http://valleesdesgaves.n2000.fr/>.

**Maryse CARRERE** a mis en avant l'appropriation par les élus de la démarche Natura 2000 après des débuts un peu difficiles, la volonté de communiquer et de se servir de Natura 2000 pour valoriser fortement y compris sur le plan touristique nos sites naturels et nos ressources. Elle a également souligné le travail important réalisé par les animateurs.

**\* Questions diverses :**

**M. SCHU, président de l'ADGPE :** Suite à l'intervention de M. NOUGE concernant les travaux sur le pluvial effectués actuellement à Agos-Vidalos, M. SCHU trouve aberrant de prévoir deux bassins de rétention, un à Agos et l'autre à Vidalos.

Un ingénieur de l'ancienne DDE considère ces travaux inutiles, ils sont prévus sur la 2x2 voies pour palier à un éventuel accident de camions citernes contenant soit des hydrocarbures ou autres (vitesse maxi 110 km/h) actuellement 98% de la circulation s'effectue sur cette voie rapide.

Le ruisseau du Lavoir est mort biologiquement depuis de longues années, suite au pompage de 4.5 millions de m<sup>3</sup> dans la nappe phréatique ce qui a asséché le ruisseau. Avant ces travaux on pouvait y pêcher des écrevisses à pattes blanches, des truites et des saumons de fontaine et il n'existait pas de bassin de rétention de l'eau de pluie.

De plus, M. SCHU demande, suite à la visite sur le terrain sur le ruisseau du Lavoir à Vidalos, quelle décision a été prise pour une éventuelle réhabilitation de ce cours d'eau, affluent du Gave de Pau. **Rémi DUMONT**, technicien du SYMIHL, structure compétente sur ce secteur, lui a répondu qu'un devis sera dressé à cet effet pour septembre 2010 et soumis à l'avis des élus du SYMIHL.

Enfin, concernant le projet d'introduction de truites triploïdes dans le Gave de Pau porté par la fédération de pêche 65, M. SCHU signale que lors de l'assemblée générale de l'AAPPMA de Lourdes du 28/02/2010, il est intervenu sur ce projet après avoir échangé des courriers avec M. Jean Noël TOURENQ maître de recherche au CNRS (actuellement à la retraite et spécialiste du milieu aquatique).

Il précise que si ce projet se concrétisait il porterait atteinte à l'équilibre naturel du milieu aquatique car c'est une manipulation qui consiste à chauffer les œufs à les compresser ce qui rend les truites stériles ainsi traitées.

Elles utilisent toute leur énergie à faire de la graisse puisqu'elles ne dépensent pas leur énergie vitale à la reproduction, ainsi elles grossissent plus vite, elles deviennent des « prédateurs » pour les autres plus petites.

Elles font disparaître les truites autochtones car elles s'en nourrissent. L'ADGPE avec la FNE feront les démarches nécessaires au plus haut niveau pour contrecarrer ce projet qui n'a pas le soutien d'autres fédérations et qui est contre nature.

Suite aux discussions échangées sur ce sujet entre **M. LACAZE** et M. SCHU, **M. CHEDEVILLE** a demandé que cette information lui soit envoyée officiellement pour en discuter avec la Fédération de Pêche 65 et **M. AZAVANT** a conclu qu'il s'agissait d'un débat interne au monde de la pêche.

## Annexe : liste des participants

### Etaient présents :

Mme Maryse CARRERE, Présidente SYMIHL, Maire de Lau-Balagnas  
M. Georges AZAVANT, Président du Comité de Rivière et Conseiller Général d'A.G.  
M. Francis CAZENAVETTE, Maire d'Argelès-Gazost  
M. Alain LESCOULES, Maire de Luz-Saint-Sauveur  
M. René NADAU, Maire de Saligos  
M. Bernard MARQUIS, Maire d'Adast  
M. Jean-Claude CASTEROT, Maire de Geu  
M. Jean-Louis GERBEAU, Maire d'Agos-Vidalos  
M. Jean-Pierre BEL, mairie de Pierrefitte-Nestalas  
M. Jacky IGAU, mairie de Villelongue  
M. ASTEGNO, commune de Boo-Silhen  
Mme Delphine ARTIGUES, ingénieure Environnement, ST Ville de Lourdes  
M. Marc CHEDEVILLE, chef du SEREF / DDT 65  
Mlle Angélique MASSON, Agence de l'Eau Adour Garonne  
M. Jean-Marie CERUTTI, représentant des producteurs d'hydroélectricité autonomes  
Mme Christine HAURET-CLOS, service Eau Conseil Général 65  
M. Jean-Manuel DELEUZE, CATER/SATESE 65 - HPTE  
M. Frédéric DUPLAN, CATER 65 / HPTE  
M. Rémi DUMONT, Technicien Rivière canton d'Argelès-Gazost, SYMIHL  
M. Pierre PALASSET, Technicien Rivière Pays Toy, CSVB  
M. Michael SANSAS, Technicien Rivière SIVOM Lourdes-Est et CC Val d'Azun  
M. René LACAZE, MIGRADOUR (AAPPMA Lourdes)  
M. Serge COMBES, AAPPMA de Pierrefitte-Nestalas  
M. Michel POULOT, AAPPMA de Cauterets  
M. Albert DANJAU, Association Défense du Gave de Pau et TOS Pyrénées  
M. Didier NOUGE, France Nature Environnement 65  
M. Christian SCHU, Association Défense du Gave de Pau  
Mme ROST, Association du Davantaygue  
Melle Stéphanie LANUSSE, remplaçante d'Hélène SAZATORNIL, Natura 2000 / SMDRA  
Melle Audrey FONTAINE, animatrice « Bassin Gave de Pau » / SMDRA  
Melle Emmanuelle BEGUE, directrice du SMDRA  
Melle Sandrine LOPES, secrétaire de direction du SMDRA  
Et Melle Laurence DUROT, Service Environnement / Contrat de Rivière / SMDRA

### Etaient excusés :

Mme MOURET, Présidente du SIRTOM Vallée d'AG  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 65  
DRT, Délégation du Tourisme Midi-Pyrénées  
Pôle Emploi 65  
M. Bruno LEPORE, Conseiller Général du Canton de Saint-Pé-de-Bigorre  
Fédération départementale de la Pêche 65  
EDF  
MIGRADOUR (représentée par M. René LACAZE)  
M. François POMAREZ, Piscicultures de Soulom et de Lau-Balagnas  
M. Jacques BRUNE, Président d'HPTE (représenté par M. Jean-Manuel DELEUZE)